DÉCISION (PESC) 2017/2439 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 19 décembre 2017

portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (EUTM RCA/4/2017)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2016/610 du Conseil du 19 avril 2016 relative à une mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) Par la décision (PESC) 2016/610, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS), conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, à prendre les décisions appropriées concernant le contrôle politique et la direction stratégique de l'EUTM RCA, y compris les décisions portant nomination des commandants de force ultérieurs de la mission de l'Union.

(2) Le 26 juin 2017, le COPS a adopté la décision (PESC) 2017/1177 ([2]) portant nomination du général de brigade Fernando GARCÍA BLÁZQUEZ en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA.

(3) Le 20 novembre 2017, le Comité militaire de l'Union européenne a recommandé d'approuver la nomination du général de brigade Hermínio TEODORO MAIO pour succéder au général de brigade Fernando GARCÍA BLÁZQUEZ en tant que commandant de force de la mission de l'Union EUTM RCA, à partir du 11 janvier 2018.

(4) Conformément à l'article 5 du protocole n° 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le général de brigade Hermínio TEODORO MAIO est nommé commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), à partir du 11 janvier 2018.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 décembre 2017.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

W. STEVENS

([1]) JO L 104 du 20.4.2016, p. 21.

([2]) Décision (PESC) 2017/1177 du Comité politique et de sécurité du 26 juin 2017 portant nomination du commandant de force de la mission militaire de formation PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) (EUTM RCA/2/2017) (JO L 170 du 1.7.2017, p. 96).